

# De Jürgen Habermas à Nancy Fraser : vers une transnationalisation de l'espace public

Kamal BOUMENIR<sup>(1)</sup>

Jürgen Habermas<sup>1</sup> est considéré comme le représentant de la deuxième génération de l'École de Francfort, groupe d'intellectuels allemands fondé en 1923 autour de Max Horkheimer, Theodor W. Adorno, et Herbert Marcuse, développant une analyse critique du monde social, totalement intégré à un système de domination rationalisé, aussi efficace que contraignant, dans une perspective néo-marxiste. Si elle ne forme pas un corps doctrinal homogène, l'École de Francfort développe une « théorie critique » en s'interrogeant notamment sur le lien entre l'emprise croissante de la Raison instrumentale et les évolutions politiques et sociales du 20<sup>ème</sup> siècle (national-socialisme, fascisme, totalitarisme, seconde guerre mondiale, mouvements sociaux et atteintes aux libertés de l'individu, etc.) qui conduit le monde à l'enfermement bureaucratique et à l'aveuglement. *La dialectique de la Raison*, publiée en 1947, et rédigée en collaboration entre Horkheimer et Adorno, est une critique radicale de la rationalité instrumentale. Pour Habermas, cette analyse reste unilatérale et n'est guère à même de diagnostiquer les mutations de l'espace social provoquées par les nouvelles technologies de l'information et de la communication. C'est dans ce contexte que Habermas rompt avec la critique radicale de la rationalité de la « première » théorie critique. À la rationalité (instrumentale) qui évalue les moyens ou les règles techniques les plus appropriés pour réaliser une fin déterminée, il oppose la « rationalité communicationnelle » inhérente à la socialisation langagière et fondée sur l'interaction entre les individus, et non plus sur la seule rationalité instrumentale ou technique, liée au travail et la domination de la nature. Cela suppose le recours à l'espace public, notion qui constitue un élément central de la théorie politique et sociale d'Habermas.

---

<sup>(1)</sup> Université d'Alger 2, Bouzareah, 16000, Algérie.

<sup>1</sup> Jürgen Habermas est né à Düsseldorf (près de Cologne) en 1929. Ancien assistant d'Adorno à l'Institut pour la recherche sociale de l'Université de Francfort de 1956 à 1959. Il succède à Max Horkheimer en tant que professeur de philosophie et de sociologie en 1964. À plusieurs reprises, dans son œuvre, il critique les thèses développées par Horkheimer et Adorno au sujet de l'instrumentalisation du monde social. Sa renommée est internationale. Habermas prend sa retraite en 1994 mais reste professeur émérite de l'Université de Francfort.

Dans *l'Espace Public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise* (1962), Jürgen Habermas analyse la constitution historique d'un espace de discussion, par opposition à la logique de fonctionnement de l'autorité de l'Etat. Selon Habermas, l'espace public désigne un espace, dans les sociétés modernes, où la participation politique passe par le médium du langage. C'est l'espace où les citoyens débattent de leurs affaires communes, une arène institutionnalisée d'interactions discursive. D'un point de vue conceptuelle, cette arène est distincte de l'Etat, car il s'agit d'un lieu de production et de circulation de discours qui peuvent, en principe, être critique envers l'Etat<sup>2</sup>, c'est un lieu où les opinions et les aspirations des individus peuvent se constituer et se manifester en pôle de résistance aux différentes formes de domination, pour Habermas, l'espace public est la voie par laquelle ces individus se donnent ensemble les moyens de devenir des sujets conscients et agissants de façon rationnelle afin qu'ils puissent promouvoir une vie sociale qui entraîne l'effacement de la domination, sous sa figure étatique essentiellement. L'espace public est donc caractérisé par la présence des individus et personnes faisant usage de leur raison, « c'est le processus, au cours duquel le public faisant usage de leur raison s'approprie la sphère publique contrôlée par l'autorité et la transforme en une sphère où la critique s'exerce contre le pouvoir de l'État »<sup>3</sup>. Cet usage public de la raison implique la création d'un espace partagé de discussion et de réflexion et permet de donner une portée politique à cet espace qui ne peut remplir sa fonction qui est de percevoir et de formuler les problèmes qui affectent la société dans son ensemble, que dans la mesure où il se constitue à partir des contextes de communications des individus et personnes concernés.

Au chapitre VIII de son ouvrage *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, Habermas a réactualisé sa théorie de l'espace public, après son analyse de la société bourgeoise, il ajuste ses réflexions au cadre de la société médiatique. Il définit cet espace public comme « réseau permettant de communiquer des contenus et des prises de positions, et donc des opinions ; les flux de la communication y sont filtrés et synthétisés de façon à se condenser en opinions publiques regroupés en fonction d'un thème spécifique »<sup>4</sup>. Habermas rappelle que dans les situations de crise,

---

<sup>2</sup> Frazer, Nancy (2003), « Repenser l'espace public : une contribution à la critique de la démocratie réellement existante », in E. Renault et Y. Sintomer (dir.), *Où en est la théorie critique ?*, La découverte, Paris, p. 105.

<sup>3</sup> Habermas, Jürgen (1978), *l'Espace Public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, traduit par M.B.de Launay, Paris, Payot, p. 6.

<sup>4</sup> Habermas, Jürgen (1997), *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, traduit de l'allemand par R. Rochlitz et C. Bouchindhomme, Paris, Gallimard, p. 387.

les acteurs de la sphère publique, qui paraissent le reste du temps écrasés par les mass médias, manipulés et privés de recul critique, réapparaissent au premier plan et sont capables d'assumer subitement un rôle étonnant et actif. On sait que les thèmes débattus dans les années quatre-vingt et quatre vingt-dix (le nucléaire, la recherche génétique, les questions d'écologie, l'appauvrissement du tiers-monde, le féminisme, les problèmes ethniques et culturels, etc.) ont été lancés par les acteurs de la sphère publique et la société civile et non pas le système politique lui-même<sup>5</sup>.

### Repenser l'espace public avec Nancy Fraser<sup>6</sup>

Proche de Habermas, Nancy Fraser a d'abord acquis une notoriété avec son commentaire critique de l'œuvre de celui-ci. Contre la perspective défendue par Habermas d'un espace public unique, coextensif à la société, elle introduit l'idée d'espaces publics transnationaux, il s'agit de parvenir, selon Fraser, à repenser l'espace public, en s'appuyant et en contrant, à la fois, la conception que défend Habermas théoricien de l'espace public. Selon Fraser cette conception se heurte à une difficulté majeure. Depuis sa formulation, pour la première fois dans *l'Espace Public* en 1962, la théorie de l'espace public a toujours été implicitement nationaliste ; elle a toujours tacitement supposé un cadre national. Ce qui faisait de l'idée de la sphère publique d'Habermas un concept clé était l'hypothèse tacite que l'arène dans laquelle elle peut obtenir une force politique correspondait à un état territorial limité. Ce n'est que très récemment que les fondements nationalistes de cette théorie ont été problématisés. L'importance croissante des phénomènes transnationaux associés à la mondialisation qui est un fait caractéristique majeur de l'époque actuelle - au multiculturalisme, au postcolonialisme, etc., a rendu possible, et nécessaire, une reformulation de la théorie de l'espace public dans un cadre transnational<sup>5</sup>. Le résultat de cette transformation est un défi sérieux à la théorie de la sphère publique, comme elle a originellement été développée par Habermas, et nous place -selon Fraser- devant une question difficile : le concept d'espace public est-il si fondamentalement nationaliste dans sa structure conceptuelle profonde qu'il n'est pas

---

<sup>5</sup> Dupeyrix, Alexandre (2005), *La conception de la citoyenneté chez Jürgen Habermas*, thèse de doctorat, université de Lyon II, p. 227

<sup>6</sup> Nancy Fraser, née à Baltimore le 20 mai 1947, est une philosophe critique, professeure de philosophie et sciences politiques à la New School for Social Research (New York) et rédactrice en chef de *Constellations*, une revue internationale de théorie critique. Fraser est l'une des théoriciennes majeures dans le développement de la notion d'espace public.

possible d'en faire un instrument critique pour penser le présent ? Ou bien peut-il être reconstruit dans un cadre transnational ?

Nancy Fraser, dans un souci d'approfondissement critique de la théorie Habermasienne de l'espace public, s'est attelée à la tâche d'analyser le cadre national implicite de cette théorie, selon Fraser, elle reposait sur six présupposés, tous implicitement nationaux :

1. L'espace public était tacitement associé à un appareil étatique national qui exerce un pouvoir souverain sur un territoire limité et ses habitants.

2. L'espace public était tacitement associé à une économie nationale territorialement délimitée, légalement organisée et sujette en principe à une régulation étatique.

3. L'espace public était tacitement associé à un corps de citoyens résidant sur le territoire national et partageant un ensemble d'intérêts généraux (nationaux), eux-mêmes constitués dans une large mesure par l'économie nationale et centrés sur celle-ci.

4. L'espace public était tacitement associé à une langue nationale, qui constitue le *medium* de communication de l'espace public.

5. L'espace public était tacitement associé à une littérature nationale, qui constitue le *medium* de formation et de reproduction d'une orientation subjective (nationale) vers une communauté imaginaire (nationale).

6. L'espace public était tacitement associé à une infrastructure nationale de communication, une presse nationale, puis un réseau national de médias de diffusion<sup>7</sup>.

Afin d'approfondir la théorie de l'espace public, Nancy Fraser estime qu'un réexamen de ces présupposés implicites qui encadrent la théorie Habermasienne s'impose : il faut passer, selon Fraser, du cadre national implicite de la théorie traditionnelle de l'espace public à la notion d'« espaces publics transnationaux » afin de dépasser les limites de cette théorie.

Chacun des six présupposés fait problème et se heurte à ces difficultés majeures :

-En ce qui concerne la souveraineté étatique nationale, plusieurs évolutions rendent problématique le présupposé d'un Etat national souverain, défini et limité sur le plan territorial, qui était censé être le destinataire de la communication au sein de l'espace public. La

---

<sup>7</sup> *Ibid.*, p.149.

souveraineté<sup>8</sup>, qui n'est plus unifiée en lieu institutionnel unique, est en cours de décomposition et de désagrégation, éclatée en des fonctions distinctes assignée à plusieurs organisations distinctes, qui fonctionnent à des niveaux différents, mondial pour certains, régional pour ou même local et subnational pour d'autres encore<sup>9</sup>. En outre, les fonctions militaires et de sécurité sont, conséquence des « interventions humanitaires », des « opérations de maintien de la paix dans le monde » comme c'est le cas des dernières interventions militaires des forces de coalition « internationales » en Irak et en Afghanistan, de la « guerre contre le terrorisme », et d'une multitude de dispositions concernant la sécurité, déplacées et réorganisées à une autre échelle, comme dans le cas des tribunaux internationaux pour crimes de guerre, du tribunal pénal international, et d'Interpol. En outre, on constate l'émergence d'une nouvelle structure de souveraineté à niveaux multiples, au sein duquel le pays ne représente qu'un niveau parmi d'autres (la banque mondiale, le fond monétaire international, le forum économique mondial, etc.). Il en résulte qu'aujourd'hui les Etats nationaux ne jouissent pas d'une souveraineté indivisible sur des territoires et l'ensemble des citoyens clairement délimités.

Le résultat du changement de la notion de souveraineté de l'Etat national est, selon Fraser, un défi sérieux à Habermas. Ce qui faisait de la notion de sphère publique un concept clé, c'est l'idée fondamentale que l'arène dans laquelle l'opinion publique circule et dans laquelle elle peut obtenir une force politique correspondait à un état territorial. Ainsi, la sphère publique pouvait servir de contrepartie de la société civile à l'Etat démocratique existant et contrecarrer les formes de domination étatique. Mais, dans le contexte des changements structurels de l'Etat moderne et l'importance croissante des phénomènes transnationaux associés à la mondialisation, -selon Fraser- cette sphère publique « critique » s'évapore et le recours au cadre de l'Etat territorial national est ainsi particulièrement susceptible d'engendrer à une perspective politique déformée.

Le présumé d'une économie nationale censée constituer le principal objet de préoccupation au sein de l'espace public, devient problématique –selon Fraser- il n'y a citer les firmes et les compagnies transnationales, les marchés mondiaux, les sociétés multinationales, pour

---

<sup>8</sup> Selon les théoriciens de la souveraineté (Machiavel, Hobbes, Hegel, Bodin), l'Etat n'est pas soumis à aucune forme de pouvoir supérieur, et par conséquent il empêche toute limitation de son pouvoir, tant à l'intérieur que vis-à-vis d'autres Etats.

<sup>9</sup> Fraser, Nancy (2005), *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, traduit par Estelle Ferrarese, Paris, La découverte, p. 151.

comprendre la fragilité des contrôles de l'Etat national de son économie. Si la communication au sein de l'espace se préoccupe largement de la gestation étatique de l'économie nationale, elle ne peut aujourd'hui assurer la fonction de produire l'intérêt général (..) et d'utiliser la politique pour maîtriser les marchés, puisque les processus qui gouvernent les relations économiques débordent le cadre national<sup>10</sup>.

En ce qui concerne le présupposé d'un corps national de citoyens, censé constituer le sujet de la communication au sein de l'espace public, Fraser rappelle que « l'importance accrue de phénomènes tel que les migrations, les diasporas, les dispositions permettant une double nationalité, l'appartenance à une communauté indigène, et les modèles de lieux de résidences multiples, tournent en ridicule la prémisse d'un corps national de citoyens, exclusif, se démarquant fortement de ce qui l'entoure, et résidant sur le territoire national »<sup>11</sup>, et si les sujets de la communication au sein de l'espace public doivent être co-nationaux et concitoyens, alors une telle communication ne peut plus remplir sa fonction classique de mobilisation afin d'exercer un contrôle démocratique sur les pouvoirs.

- Le présupposé de la langue nationale, censé constituer le *medium* de communication de l'espace public devient, dans le contexte de la mondialisation, également problématique, nous dit Fraser. La langue reste une ligne de fracture politique, menaçant de faire exploser des pays comme la Belgique ou le Canada, dans le même temps, l'anglais s'est établi comme langue transnationale du commerce mondial et du divertissement de masse. Il en résulte que si les espaces publics étatiquement délimités sont monolingues, ils échouent à constituer une communauté inclusive de communication rassemblant tous les citoyens, il est difficile alors de comprendre comment les espaces publics peuvent constituer un contre-pouvoir démocratique face à l'Etat<sup>12</sup>.

Toujours dans la perspective de son commentaire critique de la notion d'espace public, telle que formulée par Habermas, Fraser rappelle « qu'il est difficile d'accorder une primauté conceptuelle au genre de formation culturelle littéraire (nationale) perçue par Habermas comme le soubassement de la posture subjective des interlocuteurs de l'espace public »<sup>13</sup>. Conséquences de l'importance accrue de l'hybridité culturelles, qu'illustre par exemple l'essor d'une « littérature mondiale », également l'essor d'un divertissement de masse mondialisé de type américain. C'est

---

<sup>10</sup> *Ibid.*, p.152.

<sup>11</sup> *Idem.*, p.152.

<sup>12</sup> *Idem.* p154.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p 153.

justement pourquoi il est difficile d'admettre - selon Fraser - que les espaces publics requièrent le soutien culturel d'une identité nationale, fondée sur une culture nationale<sup>14</sup>.

- le sixième supposé qui se heurte à une difficulté majeure concerne l'infrastructure nationale de communication. Fraser montre d'une façon convaincante qu'on peut relever le processus de concentration croissante de la propriété des médias dans les mains de compagnies transnationales, et que les technologies de l'information électroniques, qui permettent une communication transnationale directe, échappant aux contrôles nationaux. Ces transformations marquent la dénationalisation des réseaux nationaux de médias de diffusion. L'opinion publique transnationale circule au mépris des frontières avec les réseaux d'information des médias mondiaux qui déterminent qui est inclus dans les circuits de l'espace communicationnel et qui est exclu.

Ces changements soulèvent la question de savoir s'il est concevable que les espaces publics remplissent aujourd'hui les fonctions politiques démocratiques auxquelles ils ont traditionnellement été associés. Par exemple, peut-on concevoir aujourd'hui des espaces publics capables de former et mobiliser l'opinion publique ? Quels types de changements (institutionnels, économiques, culturels et communicationnels) seraient nécessaires pour les espaces publics transnationaux dans les conditions actuelles ?

En l'absence de transformation institutionnelle majeure, les espaces publics transnationaux ne peuvent assumer les fonctions émancipatrices de démocratisation qui sont la raison d'être de la théorie de l'espace public<sup>15</sup>. Par exemple, lors des manifestations mondiales en 2003 contre l'invasion des troupes américaines en Irak, une forme d'espace public transnational s'est développée. Malgré ces manifestations, les troupes américaines ont envahi l'Irak, car il n'existait pas de pouvoir public transnational institutionnalisé qui puisse rendre l'espace public efficace. Ce qui est fondamental, selon Fraser, c'est que « les mouvements transnationaux, comme les publics, sont des contre-pouvoirs. Ils ne peuvent produire d'effets que si existent des pouvoirs souverains institutionnalisés qui peuvent être contraints à agir en fonction de l'intérêt général »<sup>15</sup>.

Concluons que l'espace public tel que le décrit Habermas n'est pas adapté, selon Fraser, à la situation historiquement nouvelle, à l'ère de la

---

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 157.

<sup>15</sup> Fraser, Nancy (2003) « Repenser l'espace public : une contribution à la critique de la démocratie réellement existante », in E. Renault et Y. Sintomer (dir.), *où en est la théorie critique ?*, Paris, La Découverte, p. 130.

mondialisation, et qu'il impératif de remettre en cause le cadre national implicite de la théorie Habermassienne, qui a rendu possible une reformulation de la théorie de l'espace public dans un cadre transnational, en commençant par analyser les présupposés implicites nationaux de la théorie de l'espace public. Le propos de Fraser était d'insister sur la nécessité d'un changement institutionnelle, ce qui est fondamental, c'est que les espaces publics transnationaux peuvent contribuer à l'émancipation, et que cette évolution représente un progrès démocratique par rapport aux régimes politiques.

## Bibliographie

Frazer, Nancy (2003), « Repenser l'espace public : une contribution à la critique de la démocratie réellement existante », in E. Renault et Y. Sintomer (dir.), *Où en est la théorie critique ?*, La découverte, Paris.

Fraser, Nancy (2005), *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, traduit par Estelle Ferrarese, La découverte, Paris.

Habermas, Jürgen (1978), *L'Espace Public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, traduit par M.B.de Launay, Paris, Payot.

Habermas, Jürgen (1997), *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, traduit de l'allemand par R. Rochlitz et C. Bouchindhomme, Paris, Gallimard.

Qupeyrix, Alexandre, *La conception de la citoyenneté chez Jürgen Habermas*, thèse de doctorat, université de Lyon II.